



2023/2002(INI)

27.9.2023

PROJET DE RAPPORT

sur l'exécution du programme Erasmus+ 2021-2027
(2023/2002(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur: Milan Zver

SOMMAIRE

	Page
EXPOSÉ DES MOTIFS – RÉSUMÉ DES FAITS ET CONSTATS.....	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	12

EXPOSÉ DES MOTIFS – RÉSUMÉ DES FAITS ET CONSTATS

1. Introduction

Les objectifs du présent rapport d'exécution sont d'évaluer la mise en œuvre du programme Erasmus+ pour la période 2012-2027, ainsi que de recenser les bonnes pratiques et de relever les problèmes éventuels du programme.

Cette évaluation intermédiaire portera sur l'efficacité et la performance globales du programme, y compris les nouvelles initiatives et la mise en œuvre de mesures d'inclusion et de simplification.

Le rapporteur a recueilli des informations et rédigé le présent rapport d'exécution à l'issue de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes. Les conclusions reposent principalement sur les sources écrites suivantes:

- les résultats d'une enquête menée auprès des agences nationales Erasmus+ des pays qui peuvent participer au programme Erasmus+ 2021-2027;
- les résultats d'une enquête menée auprès d'un éventail plus large de parties prenantes participant au programme Erasmus+ 2021-2027.

En outre, le rapporteur a également eu recours aux études d'évaluation de la mise en œuvre précoce du programme commandées par le département thématique des politiques structurelles et de cohésion et le service de recherche du Parlement européen.

Outre les enquêtes et études susmentionnées, des réunions des rapporteurs fictifs avec les AN et les parties prenantes d'organisations paneuropéennes ont été organisées en juin et juillet 2023 pour discuter de la mise en œuvre du programme

Le rapporteur a entretenu des contacts bilatéraux réguliers avec un grand nombre de parties prenantes de tous les secteurs du programme afin de recueillir des informations complémentaires. Il s'est également réuni avec des représentants de la direction générale Éducation et culture (DG EAC) de la Commission et de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Enfin, le rapporteur a également examiné les principaux documents de la Commission, y compris les programmes de travail annuels pour la mise en œuvre d'Erasmus+.

Malgré tous les efforts visant à recueillir les informations pertinentes, entrepris avec le soutien de l'administration du Parlement, le rapporteur est bien conscient qu'il n'a pas pu procéder à une évaluation quantitative et qualitative complète d'Erasmus+ après moins de trois ans de mise en œuvre du programme. Il convient d'assimiler des informations supplémentaires au cours de la période de programmation restante afin d'obtenir une image complète. Cela sera indispensable lors de l'évaluation de l'impact final d'Erasmus+ 2021-2027

Le rapporteur entend donc, dans le présent rapport d'exécution, fournir un aperçu de la mise en œuvre du programme au cours de ses deux premières années et demie d'existence. Ce texte illustre les possibilités et les principaux défis et propose des améliorations pour les quatre

années et demie restantes de la durée de vie du programme. Les conclusions et recommandations devraient alimenter le rapport d'évaluation à mi-parcours de la Commission européenne, prévu pour la fin de 2024. Le rapport présente également quelques idées pour la conception de la future période de programmation

2. Origine et structure du programme

Le programme Erasmus initial était un programme international d'échange d'étudiants qui existe depuis 1987 et qui soutient l'éducation et la formation. Il a connu plusieurs versions, chaque phase s'appuyant sur les réussites et les enseignements tirés des précédentes. Au cours de la période de programmation 2014-2020, Erasmus est devenu une composante centrale du nouveau programme Erasmus+

Le programme Erasmus+ englobe différents secteurs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, et il promeut la coopération internationale et la mobilité au moyen de différents mécanismes de financement et actions clés. Il soutient également des initiatives telles que les universités européennes, les centres d'excellence professionnelle, DiscoverEU et l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne

Il offre aux jeunes – principalement des étudiants, des élèves et des apprentis – diverses possibilités d'étudier, de se former et de travailler à l'étranger; il existe également des possibilités pour les apprenants adultes et le personnel enseignant

Si le programme Erasmus+ 2021-2027 a conservé la même structure que son prédécesseur, il a renforcé ses priorités dans quatre domaines: i) inclusion et diversité; ii) transformation numérique; iii) environnement et lutte contre le changement climatique; et iv) participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique.

Dans l'ensemble, la structure du programme est conçue pour favoriser la collaboration, la mobilité, l'innovation et la réforme des politiques à tous les niveaux. Il a joué un rôle important dans le renforcement de la coopération européenne et dans la promotion de la compréhension internationale par l'échange éducatif et l'apprentissage interculturel. À ce titre, il s'agit de l'un des programmes phares de l'UE et il jouit d'un degré élevé de reconnaissance et de popularité parmi les citoyens en Europe et ailleurs.

3. Conclusions et recommandations principales

3.1 Observations préliminaires

Le programme Erasmus+ pour les années 2021 à 2027 vise à toucher jusqu'à 12 millions de participants. Il revêt une importance considérable en tant qu'instrument essentiel pour mettre en place un espace européen de l'éducation et soutenir la mise en œuvre du cadre stratégique européen pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà. Ses programmes sectoriels sous-jacents favorisent la coopération en matière de politique de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse 2019-2027 et développent la dimension européenne du sport

Le début du programme actuel s'est avéré difficile, à commencer par un retard dans l'approbation du cadre financier pluriannuel et, par conséquent, du règlement Erasmus+ lui-

même. Cette situation a été suivie par la pandémie de COVID-19 et par une situation économique globalement difficile aggravée par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, entraînant également des taux d'inflation élevés dans toute l'Europe. Tout cela a posé des défis sans précédent aux activités relevant d'Erasmus+. Le sentiment général des institutions participant à la mise en œuvre d'Erasmus+ est centré sur le manque de flexibilité illustré pendant la crise de la COVID-19, en particulier par l'EACEA. Si les mesures prises par la Commission européenne et l'EACEA pour s'adapter à la crise ukrainienne sont appréciées, de nombreuses institutions ont clairement indiqué qu'il aurait été possible de faire davantage et que les sources de financement nationales étaient plus facilement disponibles que les financements reçus au titre d'Erasmus+.

3.2 Taille et portée du programme

L'intérêt pour le programme est très élevé et se situe actuellement au même niveau qu'avant la pandémie de COVID-19. À l'exception de l'éducation des adultes, la demande d'activités de mobilité et de coopération est beaucoup plus élevée que les possibilités offertes

Il a été difficile de mettre en œuvre des actions de mobilité pendant la pandémie de COVID-19. La première année, 2021, a donc été marquée par des ajustements nécessaires en réduisant le financement de la mobilité (AC 1) et en augmentant le financement des partenariats de coopération et d'innovation (AC 2). Il est important qu'Erasmus+ n'ait pas été suspendu ou interrompu pendant la pandémie

Même pendant la pandémie, les activités de mobilité physique ont encore eu lieu dans une large mesure. La Commission et les agences nationales ont accordé davantage de flexibilité les apprenants et le personnel enseignant étaient également disposés à modifier leurs plans initiaux et, malgré les reports, ils ont continué à voyager. Cela s'est accompagné d'une extension de l'apprentissage virtuel et mixte (apprentissage en ligne/apprentissage à distance) et de la mise en place d'une infrastructure pour les possibilités d'apprentissage numérisées – ce qui aurait pu prendre beaucoup plus de temps sans la pandémie

La mobilité des apprenants adultes, en tant que nouvelle opportunité, n'est pas encore suffisamment bien connue, et le taux d'utilisation est relativement faible. Les chiffres ont toutefois augmenté entre 2022 et 2023 et la demande devrait correspondre aux possibilités en 2024

Les activités de participation des jeunes semblent susciter beaucoup d'intérêt. Les obstacles à la participation restent toutefois très élevés, compte tenu de la complexité des procédures administratives et des procédures de candidature pour les petites organisations candidates et de l'incapacité des groupes informels de jeunes à présenter leur candidature

Dans le même temps, les résultats des consultations menées dans le cadre du présent rapport soulignent qu'Erasmus+ est effectivement devenu très populaire et sans aucun doute l'une des actions européennes les plus réussies.

3.3. Reconnaissance et transférabilité des crédits

Selon une enquête du réseau des étudiants Erasmus, près d'un tiers des personnes interrogées

ont déclaré ne pas avoir bénéficié d'une reconnaissance complète des crédits, ce qui est loin des objectifs énoncés dans la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur. Le rapporteur demande donc à la Commission d'œuvrer à une meilleure reconnaissance des crédits acquis pendant les périodes de mobilité, en facilitant le transfert de crédits entre établissements pour les étudiants et en garantissant la valeur académique de leurs expériences. En outre, il convient d'étudier la faisabilité et la nécessité d'un «diplôme européen commun».

3.4. Éléments principaux et structure

Le programme actuel repose sur la même approche que le précédent programme de regroupement d'activités en actions clés (AC 1 – Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation, AC 2 – Coopération entre organisations et institutions, AC 3 – Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération), plus les actions Jean Monnet. L'approche en actions clés s'applique également au sport, contrairement au programme précédent. Les trois actions clés du programme Erasmus+ ont été bien établies et sont acceptées par les différentes communautés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

3.5. Priorités et impact du programme

La mobilité individuelle reste un élément central d'Erasmus+. Les actions de mobilité bénéficient d'une large popularité et reçoivent un retour d'information positif sur la plupart des aspects mais des améliorations sont possibles en ce qui concerne la clarté des règles de financement et l'amélioration de la gestion des programmes, notamment au moyen d'outils numériques. Les modifications apportées à la convention de subvention devraient être une priorité dans la deuxième phase du programme, afin de garantir que tous les participants reçoivent leurs subventions avant le début de leur mobilité. Actuellement, les bourses Erasmus ne couvrent pas entièrement les coûts supplémentaires liés aux études à l'étranger. Le financement de l'éducation au titre du cadre financier pluriannuel devrait augmenter afin qu'il soit possible d'atteindre l'objectif fixé d'un large accès à une mobilité de qualité et de compenser l'augmentation des coûts réels de mobilité. En outre, DiscoverEU est devenue une activité bien établie et facile d'accès, très recherchée par les jeunes

En ce qui concerne la sensibilisation du grand public en Europe, la mobilité à des fins d'apprentissage est l'activité la plus efficace lorsque l'on prend en considération le nombre de personnes. Cela vaut également pour le rapport qualité-prix. Les partenariats à petite échelle s'adressent également à de nombreux participants individuels. Cela apparaît clairement lors de l'examen des rapports de projet et de l'écoute des retours d'information des promoteurs de projets

À première vue, un programme comportant quelques actions clés semble simple et facile à comprendre. Toutes les actions se composent toutefois de sous-actions présentant une grande variété au sein de chacune d'elles. Le programme est donc relativement complexe et difficile à comprendre pour les groupes cibles. Cela complique également l'administration du programme

Inclusion et diversité:

Erasmus+ met fortement l'accent sur la promotion de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité des chances pour tous les participants, afin de surmonter tout obstacle lié à leur origine, à leur statut socio-économique, à leurs capacités ou à d'autres caractéristiques. Les projets et

activités sont encouragés à lever les obstacles à la participation et à promouvoir la cohésion sociale.

Le plus grand obstacle à l'inclusion est le niveau insuffisant des subventions accordées. Il convient de développer davantage les stratégies pour garantir que les groupes sous-représentés, y compris les personnes handicapées et les personnes issues de communautés marginalisées, aient un accès effectif aux possibilités offertes par Erasmus+.

Le Parlement européen considère l'inclusion comme un élément central; il met particulièrement l'accent sur le soutien apporté aux groupes défavorisés afin de faciliter leur participation. Le Parlement demande des informations spécifiques sur le milieu socio-économique des participants et l'incidence financière du handicap. À l'heure actuelle, ces données ne sont pas disponibles en l'absence d'outils informatiques fonctionnant correctement, en plus du fait qu'il est encore trop tôt pour que des projets aient été menés à terme.

Transitions écologique et numérique:

Erasmus+ met fortement et légitimement l'accent sur la mobilité physique, qui doit être mise en équilibre avec l'atténuation du changement climatique. Il est clair que des mesures ont été prises pour augmenter le nombre de voyages verts et que des tarifs plus élevés sont disponibles pour des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le rapporteur salue les efforts consacrés à la transformation numérique, notamment en intensifiant les efforts visant à promouvoir «Erasmus sans papiers» et la «carte d'étudiant européenne». Il est particulièrement important de lier la gestion du programme et la participation des personnes à l'initiative eID. Toutefois, la mise en œuvre n'a pas lieu à la vitesse initialement prévue. Le rapporteur demande à la Commission de renforcer les processus, procédures et outils numériques et d'améliorer l'interopérabilité entre les différents outils disponibles.

Promouvoir une participation accrue des jeunes et les valeurs démocratiques:

Erasmus+ vise à donner aux jeunes les moyens de participer activement à leurs communautés, de participer aux processus décisionnels et de contribuer à la construction d'un sens fort des valeurs démocratiques et de la citoyenneté active. Les projets sont encouragés à promouvoir l'esprit critique, l'éducation aux médias et la participation des jeunes aux processus démocratiques.

Les recherches montrent que la participation à Erasmus+ améliore la compréhension et le soutien des valeurs européennes. Selon une étude réalisée par l'ESN, la majorité des étudiants se considèrent davantage comme des citoyens du monde et s'identifient davantage à l'UE à la suite de leur expérience Erasmus+, sans perdre leur identification à leur pays et leur région. L'engagement civique et la participation à la vie démocratique sont l'une des nouvelles priorités du programme, étant donné que l'action clé n° 2 accordera une plus grande attention aux «valeurs communes, à l'engagement civique et à la participation», mais que les progrès ne sont pas encore visibles. Dans l'ensemble, les actions Erasmus+ dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté manquent considérablement d'impact systémique. Faire de l'engagement civique une priorité dans les expériences de mobilité pour l'éducation et la formation dans l'enseignement supérieur contribuerait à la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie européenne pour les universités. Cela ferait également partie intégrante des

priorités horizontales de l'inclusion et de la participation à la vie démocratique fixées par le programme. Erasmus+ devrait également promouvoir les élections européennes de 2024 et encourager la participation.

3.6 Budget

Le budget global disponible pour la période 2021-2027 est estimé à 26,51 milliards d'euros, soit 24,57 milliards d'euros à prix courants et un «complément» de 1,938 milliard d'euros à prix courants sur les recettes de la Commission provenant des amendes. La majeure partie du budget (jusqu'à 83 %) est consacrée à l'éducation et à la formation. Par rapport au programme précédent, le budget d'Erasmus+ a presque doublé, ce qui constitue sans aucun doute une évolution positive, bien que le triplement demandé initialement par le Parlement européen n'ait pas été atteint. Le doublement du budget a toutefois coïncidé avec une inflation brutale.

Le rapporteur estime que les dotations budgétaires annuelles auraient dû être réparties de manière plus uniforme sur les années du programme, en particulier pour les activités bien établies.

On peut également observer qu'au cours de la période de programmation actuelle, le nombre d'organisations de jeunesse recevant des subventions centralisées Erasmus+ gérées directement par l'EACEA a diminué.

Il convient de noter que le secteur du sport dispose de fonds très limités, ce qui limite les possibilités de mobilité, de développement de l'innovation et de coopération transnationale. Il convient également d'assurer des synergies avec le programme «L'UE pour la santé» 2021-2027.

Le budget disponible pour les actions dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (ALE) devient de plus en plus imprévisible. Le montant total actuel et la part qu'il représente – 5,8 % du budget total consacré à l'éducation et à la formation – ne sont pas suffisants pour parvenir à une participation de 60 % des adultes à l'ALE d'ici 2030. Cette situation s'inscrit dans le contexte d'un manque de financement structurel pour l'ALE aux niveaux national et régional en Europe, ce qui entraîne un degré élevé de dépendance à l'égard du financement de projets par l'UE.

3.7. Administration du programme

Pour répondre aux critiques du passé selon lesquelles le programme était excessivement bureaucratique, Erasmus+ 2021-2027 introduit une série de mesures de simplification, telles que des propositions en deux étapes, des montants forfaitaires et des partenariats à petite échelle, qui ont toutes été accueillies favorablement par les parties prenantes. Des efforts considérables ont été déployés pour clarifier les objectifs des appels et la communication de ces appels.

Du point de vue des bénéficiaires et des agences nationales, il existe toutefois un certain nombre de lacunes. On peut citer à titre d'exemple la lourdeur du processus d'enregistrement, des formulaires de demande et d'autres processus qui nécessitent de nombreux détails, ce qui présente des difficultés pour les petites entités et les individus ne bénéficiant pas d'un soutien spécifique.

En outre, le manque de soutien ou d'orientation du niveau central aux AN entrave les processus d'évaluation et d'établissement de rapports et entraîne des incohérences entre les AN. Avant tout, les outils informatiques posent problème.

La demande d'information continue est très lourde pour les bénéficiaires et coûte un temps précieux aux dépens de l'exécution du projet. Cette exigence devrait être réexaminée au cours de la période de programmation restante et pour le futur programme.

Le rapporteur recommande donc vivement d'assouplir les exigences administratives à tous les niveaux et à tous les stades, y compris la phase de candidature. Il est clair que la situation actuelle empêche les petits bénéficiaires de présenter une demande pour l'action clé n° 1, par exemple les échanges de jeunes, ainsi que les partenariats à petite échelle relevant de l'action clé no 2, qui sont spécifiquement destinés aux petites organisations.

Questions informatiques:

Malgré le caractère central de la priorité relative à la numérisation dans le programme, la lenteur des progrès des outils numériques prévus pour soutenir la mise en œuvre du programme n'est pas à la hauteur de toutes les attentes, ce qui a une incidence négative sur la participation au programme et sur sa mise en œuvre. Cela entrave également la collecte et le suivi des données nécessaires et, en fin de compte, représente un risque élevé pour la réputation et l'image globale du programme.

Le rapporteur invite instamment la Commission à veiller à ce que les outils et systèmes numériques existants utilisés pour la gestion et la mise en œuvre du programme soient conviviaux. Ils devraient fonctionner correctement et complètement. Il invite la Commission à s'attaquer sans délai aux graves problèmes persistants liés aux outils informatiques Erasmus+ et à les tester à une échelle suffisante avant leur mise en œuvre ultérieure. Il note également que des problèmes similaires se posent avec les outils informatiques dans d'autres programmes financés par l'UE, notamment le corps européen de solidarité et le programme «Europe créative».

3.8. Coopération et synergies

L'Union européenne s'emploie activement à renforcer la coopération et à créer des synergies entre Erasmus+ et d'autres initiatives, programmes et instruments de financement de l'UE, pour que les investissements européens dans l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche, l'innovation et le développement régional portent le plus de fruits et soient les plus efficaces possibles. Il y a toutefois beaucoup de choses à améliorer et l'interopérabilité des programmes doit être facilitée tant au niveau national qu'au niveau central (Commission). Il est également nécessaire de mieux articuler les actions centralisées et décentralisées au sein du programme.

3.9. Coopération entre la Commission, l'Agence exécutive (EACEA) et les agences nationales

L'EACEA est chargée de l'essentiel de l'administration centralisée. Une bonne communication et une bonne coordination entre l'EACEA et les AN sont nécessaires à la mise en œuvre des projets (tels que les alliances entre universités européennes). Or, tel n'est

pas le cas pour l'instant. En 2023, l'EACEA et les AN ont signé un protocole d'accord, mais les améliorations se font toujours attendre. Une meilleure coordination entre les AN, sous l'égide et le contrôle de la Commission, permettrait aux différentes AN d'interpréter les règles de manière plus cohérente et contribuerait à améliorer la normalisation et la qualité des évaluations. La Commission devrait veiller à ce que les AN et leurs évaluateurs fassent clairement la différence entre les subventions de projet et les subventions de fonctionnement. De toute évidence, l'objectif de renforcement des capacités, auquel répondent les subventions de fonctionnement, par opposition aux subventions de projet, n'est pas bien compris.

3.10. Initiative des universités européennes

Le caractère central de l'initiative des universités européennes a permis de renforcer l'attention et le dialogue aux niveaux national et institutionnel sur la suppression des derniers obstacles à la coopération internationale dans l'enseignement supérieur. Certains États membres ont déjà adopté des modifications législatives attendues de longue date qui seront bénéfiques pour les alliances participant à l'initiative, mais aussi pour d'autres formes de coopération et pour les établissements d'enseignement supérieur qui ne font pas partie d'alliances existantes. Néanmoins, il convient d'éviter une procédure accélérée de financement des alliances existantes afin de garantir un système juste et équitable pour tous.

Le développement de l'initiative des universités européennes devrait se poursuivre en tirant pleinement parti de la prochaine évaluation séparée de l'initiative, et reposer sur un cadre de suivi solide, afin de faire le point sur ce qui n'a pas fonctionné correctement et de mettre à profit ce qui a bien fonctionné. Il sera nécessaire de réexaminer et recalibrer les objectifs généraux multiplicateurs.

Il y a lieu de continuer à soutenir et développer l'initiative des universités européennes dans le cadre d'Erasmus+. Cela ne devrait toutefois pas se faire au détriment d'autres formes de coopération qui sont tout aussi essentielles pour soutenir l'innovation ciblée et l'élaboration de solutions pratiques, et qui favorisent une participation plus large des établissements d'enseignement supérieur à Erasmus+.

4. Conclusion

Parmi les points forts d'Erasmus+ 2021-2027, on mentionnera la place prédominante qu'a acquise le programme. Il s'est imposé au fil du temps (depuis plus de 35 ans en comptant le programme Erasmus) et bénéficie maintenant d'une reconnaissance au niveau mondial. Par conséquent, le rapporteur insiste sur le fait que l'identité visuelle d'Erasmus+ doit maintenir un lien clair avec l'Union.

Les avantages d'Erasmus+ vont bien au-delà de l'éducation formelle. La participation à ce programme offre tout un ensemble d'avantages, allant de l'épanouissement personnel et de l'enrichissement culturel à l'amélioration de l'employabilité, à une meilleure formation générale et à une Europe plus interconnectée et inclusive. Le programme permet aux participants de tisser des réseaux et de nouer des amitiés durables avec des pairs en dehors de leur cercle immédiat.

Il est clair qu'Erasmus+ présente un fort potentiel, mais il nécessite à l'avenir un financement

suffisant si l'on souhaite qu'il continue à marquer aussi profondément les individus et les sociétés dans toute l'Europe et au-delà.

L'évaluation menée par le Parlement indique qu'il est primordial, pour le succès futur du programme, que des problèmes techniques ne viennent pas réduire son efficacité et qu'il est urgent de simplifier encore ce programme.

La prochaine évaluation à mi-parcours du CFP, qui devrait être achevée d'ici la fin de 2024, donnera de nouveaux éclairages sur les réussites et les lacunes du programme actuel.

Erasmus+ doit avant tout être un programme proche des citoyens et accessible à tous.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur l'exécution du programme Erasmus+ 2021-2027 (2023/2002(INI))

Le Parlement européen,

- vu les articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+: le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013¹,
- vu sa résolution du 15 septembre 2020 sur les mesures efficaces pour rendre plus écologiques les programmes Erasmus+ et Europe créative ainsi que le corps européen de solidarité²,
- vu sa résolution du 11 novembre 2021 sur l'espace européen de l'éducation: une approche globale commune³,
- vu sa résolution du 19 mai 2022 sur l'établissement d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 – microcertifications, comptes de formation individuels et apprentissage pour un environnement durable⁴,
- vu sa résolution du 23 juin 2022 sur la mise en œuvre de mesures d'inclusion dans le cadre d'Erasmus+ 2014-2020⁵,
- vu l'étude du 11 septembre 2023 réalisée pour la commission de la culture et de l'éducation sous le titre «EU funding programmes 2021-2027 in culture, media, education, youth and sports: first lessons, challenges and future perspectives – Erasmus+» (Programmes de financement de l'UE 2021-2027 dans les domaines de la culture, des médias, de l'éducation, de la jeunesse et des sports: premiers enseignements, défis et perspectives d'avenir - Erasmus+),
- vu l'étude du 20 juillet 2023 réalisée pour la commission de la culture et de l'éducation sous le titre «Early implementation of four 2021-2027 EU programmes: Erasmus+, Creative Europe, European Solidarity Corps and Citizens, Equality, Rights and Values (Strand 3)» (Mise en œuvre précoce de quatre programmes de l'Union pour la période 2021-2027: Erasmus+, Europe créative, Citoyens, égalité, droits et valeurs (troisième pilier) et corps européen de solidarité),
- vu l'article 54 de son règlement intérieur ainsi que l'article 1^{er}, paragraphe 1, point e), et l'annexe 3 de la décision de la Conférence des présidents du 12 décembre 2002 concernant la procédure d'autorisation pour l'élaboration de rapports d'initiative,

¹ JO L 189 du 28.5.2021, p. 1.

² JO C 385 du 22.9.2021, p. 2.

³ JO C 205 du 20.5.2022, p. 17.

⁴ JO C 479 du 16.12.2022, p. 65.

⁵ JO C 32 du 27.1.2023, p. 58.

- vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation,
- A. considérant qu'Erasmus+ (ci-après le «programme») est un programme phare de l'Union en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe et au-delà;
- B. considérant que ce programme est essentiel pour favoriser un sentiment d'appartenance à l'Europe;
- C. considérant que le programme 2021-2027 est doté d'un budget global estimé à 26,2 milliards d'euros et met fortement l'accent sur l'inclusion, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique;
- D. considérant que les objectifs du programme s'articulent autour de trois actions clés que sont la «mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation» (action clé n° 1), la «coopération entre organisations et institutions» (action clé n° 2) et le «soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération» (action clé n° 3);
- E. considérant que le programme se caractérise par une demande qui dépasse largement les ressources financières disponibles, avec des répercussions négatives sur la participation et sur le nombre de projets pouvant être financés;
- F. considérant que l'augmentation du coût de la vie, les taux d'inflation élevés et d'autres défis s'ajoutent aux pressions qui pèsent déjà sur le budget du programme;

État des lieux et réussites

1. souligne que l'apprentissage tout au long de la vie, une meilleure inclusion des personnes moins favorisées et la suppression des obstacles à la mobilité, tels que l'absence de reconnaissance automatique des qualifications et les obstacles financiers, sont des priorités essentielles;
2. reconnaît que la structure existante fonctionne bien et qu'elle a réussi à regrouper des programmes auparavant distincts, offrant ainsi un bon écosystème de financement;
3. admet qu'un éventail d'actions suffisamment variées est préférable à une approche unique pour tous;
4. apprécie la «communauté apprenante» qu'Erasmus + a réussi à créer, composée de participants, de bénéficiaires, de parties prenantes, d'agences nationales et d'institutions de l'UE;
5. se félicite de la signature d'un protocole d'accord entre l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture et les agences nationales; souligne l'importance d'une bonne communication entre ces deux parties;
6. souligne que la mobilité à des fins d'apprentissage et les partenariats à petite échelle se sont avérés être des activités très efficaces pour toucher le grand public dans toute l'Europe, offrant un excellent rapport coût/avantages au vu du nombre de participants;

7. sait que les priorités horizontales du programme ont été très bien accueillies par les différents secteurs et parties prenantes;
8. salue les agences nationales qui ont élaboré des plans nationaux en faveur de l'inclusion et de la diversité, en tenant compte des obstacles qui s'y opposent;
9. se félicite de la volonté d'amorcer la transformation numérique du programme;
10. se réjouit des mesures prises pour augmenter le nombre de voyages verts et des taux majorés pour les modes de déplacement plus respectueux de l'environnement;
11. reconnaît que les nouvelles actions phares ont démontré leur valeur ajoutée;
12. prend acte de l'accueil chaleureux réservé par les établissements d'enseignement supérieur à l'initiative «universités européennes» et de son rôle central dans la levée des obstacles à la coopération internationale dans l'enseignement supérieur;
13. relève que l'initiative DiscoverEU, lancée par le Parlement, est devenue une activité d'apprentissage informel solidement implantée, populaire et facile d'accès;
14. rappelle que l'absorption du budget pour la période 2021-2022 était de près de 100 % malgré un retard dans le lancement du programme;
15. prend acte des ajustements nécessaires en raison de la pandémie, avec une réduction temporaire du financement de la mobilité et un financement accru pour les partenariats de coopération et d'innovation;
16. se félicite de la réaction rapide et de la flexibilité accrue du programme pour soutenir les étudiants, les enseignants et les éducateurs ukrainiens;
17. constate qu'il y a eu une amélioration de certaines procédures de candidature, qui sont devenues plus simples et plus efficaces;
18. souligne que les taux d'erreur sont très faibles par rapport à d'autres programmes de financement de l'Union, en particulier au regard de la complexité du programme;

Défis et problèmes

19. invite la Commission à éliminer tout obstacle financier et administratif, de sorte que le programme devienne véritablement inclusif et s'ouvre à la diversité;
20. souligne que les principaux facteurs qui dissuadent les participants aux projets de mobilité sont les subventions insuffisantes pour couvrir les coûts de la mobilité et les retards de paiement;
21. déplore le temps nécessaire pour demander un financement Erasmus+ et le fait qu'il est souvent impossible aux candidats de poser leur candidature sans aide extérieure; demande que soient élaborées des procédures d'enregistrement et de demande proportionnées, tant en ce qui concerne la longueur des documents que l'intelligibilité de la langue utilisée;

22. regrette que la complexité des procédures soit un frein considérable à la participation des organisations de petite taille dans les secteurs de l'école et de la jeunesse;
23. s'inquiète du fait que près d'un tiers des étudiants bénéficiant de la mobilité dans l'enseignement supérieur ont déclaré ne pas avoir bénéficié d'une reconnaissance complète des crédits, ce qui est loin des objectifs énoncés dans la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur;
24. est déçu par le faible recours aux activités d'apprentissage et de formation destinées aux adultes, compte tenu de leur importance;
25. invite la Commission à revoir sa stratégie d'éducation et de formation des adultes en collaboration avec les agences nationales et les parties prenantes concernées, compte tenu de l'objectif de 60 % d'adultes participant à l'éducation et à la formation des adultes d'ici à 2030;
26. se félicite de l'approche forfaitaire appliquée dans les projets de coopération, que de nombreux bénéficiaires considèrent comme une mesure de simplification efficace; relève toutefois que l'exigence de «déclarations continues» peut représenter une charge, en particulier pour les petites organisations;
27. constate que le dispositif Erasmus+ Sport dispose de fonds très limités dans certains domaines, ce qui restreint sa portée;
28. regrette vivement le développement lent et incomplet de l'infrastructure informatique et le mauvais fonctionnement des outils informatiques tels que les modules «Bénéficiaire» et «Gestion de projet», ce qui accroît la charge de travail de tous les acteurs participant à la mise en œuvre du programme, décourage la participation des nouveaux arrivants et va à l'encontre de la volonté d'élargir la participation au programme; note que des problèmes similaires se posent avec les outils informatiques dans d'autres programmes financés par l'UE, notamment le corps européen de solidarité;
29. déplore que les problèmes informatiques nuisent également gravement à la disponibilité des données, essentielle pour l'examen à mi-parcours en cours, ce qui nécessite d'avoir recours à une méthodologie d'évaluation beaucoup plus onéreuse et accentue la charge administrative;
30. invite la Commission à améliorer la facilité d'utilisation du portail pour les possibilités de financement et d'appels d'offres, de sorte que les données puissent être téléchargées par les parties prenantes, afin d'analyser les caractéristiques des projets réussis en termes de budget et par pays participant, bénéficiaire et type de projet;
31. souligne la nécessité de prendre au sérieux l'impact de l'IA, qui a certes déjà facilité l'accès d'acteurs frauduleux, mais pourrait également alléger la charge de travail des agences nationales et améliorer la collecte de données;
32. demande qu'une plus grande attention soit accordée aux questions relatives à la dimension internationale du programme, telles que les règles en matière de protection des données pour les pays tiers, l'incidence des aspects géopolitiques et les questions liées aux visas;

33. s'attend à ce que le protocole d'accord entre l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture et les agences nationales produise des améliorations tangibles et ait pour résultat l'échange de bonnes pratiques et la clarification des rôles et des responsabilités, afin de parvenir à l'homogénéité, à la cohérence et à une communication efficace de la part des agences nationales;
34. demande une amélioration de la qualité des évaluations des subventions de fonctionnement;

Améliorer le programme Erasmus+ actuel et concevoir le programme futur

35. invite la Commission, les États membres, les autorités nationales et les agences nationales à maintenir la proximité d'Erasmus+ avec les citoyens et à veiller à ce qu'il reste un «programme citoyen», qui suit une approche ascendante et offre des possibilités d'éducation et de mobilité de qualité aux apprenants de tous âges;
36. souligne que l'objectif général d'Erasmus+ est large et va au-delà des besoins du marché du travail;
37. invite la Commission à dynamiser le rôle d'Erasmus+ dans le renforcement de l'engagement civique, ainsi que de la compréhension des valeurs européennes et du soutien à celles-ci, et à faire de ce programme un véritable promoteur de la démocratie européenne;
38. demande que ce programme phare de l'Union soit simplifié à tous les niveaux, notamment en réfléchissant à une éventuelle fusion des (sous-)actions existantes, et ne croule pas sous les nouvelles tâches et initiatives qui diluent son objectif principal;
39. plaide pour un renforcement du lien entre les actions centralisées et décentralisées et un recours plus fréquent aux instruments de financement flexibles tels que les microsubventions;
40. demande que des mesures concrètes soient prises pour abattre les cloisonnements existants dans la structure du programme afin que les différents domaines et acteurs éducatifs ne restent pas isolés les uns des autres;
41. demande un meilleur équilibre entre les objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires et de projets soutenus) et qualitatifs au sein du programme, et souligne que l'amélioration de la qualité de l'éducation doit rester un axe central d'Erasmus+;
42. plaide pour une utilisation plus large de l'apprentissage virtuel et mixte et la mise en place d'infrastructures d'apprentissage qui s'appuient davantage sur le numérique;
43. demande une intégration totale et fluide de la plateforme eTwinning dans le programme Erasmus+;
44. invite instamment la Commission à redoubler d'efforts en ce qui concerne la transformation numérique du programme, en particulier en vue de parvenir à un «Erasmus sans papier» et de créer la «carte d'étudiant européenne» suivant ce qui était initialement prévu;

45. demande à la Commission de réfléchir à la manière de mieux coordonner les activités en faveur de la jeunesse des différents programmes de l'Union;
46. invite la Commission à concevoir le programme Erasmus+ de prochaine génération avec toute la souplesse nécessaire, en veillant parallèlement à l'uniformité et au contrôle approprié du programme, notamment par le Parlement;
47. demande à la Commission de réexaminer la nécessité de mettre davantage en avant le lien direct entre l'Union et Erasmus+, programme phare de l'Union, afin de sensibiliser davantage les bénéficiaires actuels et futurs à ce lien;
48. insiste pour que les agences nationales et les bénéficiaires, y compris les jeunes, et le Parlement soient activement associés au processus de cocréation de la prochaine génération d'Erasmus+;
49. invite instamment la Commission et les États membres à veiller à ce que les synergies entre Erasmus+ et d'autres programmes tels qu'Horizon Europe ou le Fonds social européen plus soient pleinement exploitées, et à ce que le programme soit mieux articulé avec d'autres politiques de l'Union, telles que le plan d'action contre le racisme 2020-2025;
50. souligne que les problèmes d'infrastructure informatique rencontrés au cours de la période de programmation actuelle sont inacceptables et s'attend à ce que l'infrastructure informatique du prochain Erasmus+ soit pleinement opérationnelle dès le premier jour;
51. demande des augmentations budgétaires plus progressives et plus prévisibles lors du prochain cadre financier pluriannuel et insiste sur le fait que les niveaux de financement de 2028 ne devront pas être inférieurs à ceux de la dernière année du programme actuel (2027) afin d'assurer la bonne continuité et la stabilité des actions et des activités du programme;
52. se dit déterminé à garantir une augmentation importante du budget d'Erasmus+ au cours de la période de programmation 2028-2033;
 - o
 - o o
53. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux agences nationales Erasmus+.